

# Appel à projets Égalité 2026



Promouvoir l'égalité dans les projets relevant  
des thématiques prioritaires suivantes :

L'insertion socioprofessionnelle

La santé

La prévention des violences faites aux femmes

La parentalité

Le sport





---

## APPEL A PROJETS EGALITE 2026

---

Le dossier de candidature ainsi que l'ensemble des pièces demandées sont à nous retourner en format électronique, sous format PDF, aux adresses mail suivantes :

Céline Nasse : [cnasse@valenciennes-metropole.fr](mailto:cnasse@valenciennes-metropole.fr)

Clara SCHMIDT : [cschmidt@valenciennes-metropole.fr](mailto:cschmidt@valenciennes-metropole.fr)

## PREAMBULE

L'appel à projets égalité Femmes/Hommes 2026 a été lancé en mars, permettant de sélectionner deux dossiers.

Une enveloppe financière reste disponible pour 2026, permettant à l'agglomération de soutenir et accompagner l'émergence d'un projet complémentaire

Une deuxième vague de l'appel à projets est donc lancée avec le calendrier suivant :

- Semaine du 22 au 26 mai : lancement
- 28 juin : date limite de réponse
- Semaine du 6 au 10 juillet : comité de sélection

Les critères d'éligibilité et de sélection restent les mêmes. Une attention particulière sera portée sur les critères suivants :

- Les projets portant uniquement sur de la sensibilisation/formation ne seront pas retenus
- Les projets structurants seront priorités :
  - Les projets devront porter sur une mise en œuvre pluriannuelle
  - Une attention particulière sera portée aux projets mutualisés à plusieurs structures

Afin de pouvoir vous accompagner dans le montage de votre projet et la rédaction de votre dossier, nous vous invitons à prendre contact avec nos services, aux deux adresses suivantes :

- Clara Schmidt : [cschmidt@valenciennes-metropole.fr](mailto:cschmidt@valenciennes-metropole.fr)
- Céline Nasse : [cnasse@valenciennes-metropole.fr](mailto:cnasse@valenciennes-metropole.fr)

Plusieurs plages horaires sont disponibles pendant le mois de juin si vous souhaitez prendre contact pour des créneaux d'1 h 00 de rendez-vous :

- Vendredi 12 juin de 15 H 00 à 17 H 00
- Jeudi 18 juin de 9 H 00 à 12 H 30
- Lundi 22 juin de 9 H 00 à 12 H 30 ou de 14 H 00 à 17 H 00
- Mardi 23 juin de 14 H 00 à 17 H 00

## CONTEXTE

Depuis la signature de la **Charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale** du Conseil des Communes et Régions d'Europe en septembre 2019, **Valenciennes Métropole a décidé de s'engager dans une démarche innovante et pionnière à l'échelle nationale en construisant un plan d'actions concret, opérationnel, pragmatique à travers une dizaine de politiques publiques** portées par la communauté d'agglomération.

Un premier plan d'actions pour la période 2021-2023 a mis l'accent sur **la sensibilisation de toutes et tous** ; en effet, plus de 1000 personnes en interne et à l'externe, tous secteurs confondus, ont été sensibilisées à l'égalité, si bien qu'une **culture commune de l'égalité** est aujourd'hui partagée sur le territoire. Quelques actions phares ont été menées, entre autres **l'octroi d'un bonus financier** de 10.000€ aux structures du contrat de ville s'engageant pleinement sur l'égalité, **la multiplication par 2,5 du nombre de femmes dans les clauses d'insertion** ou encore la diffusion d'un **guide de communication non discriminante**.

Pour son deuxième plan d'actions égalité 2024-2026, Valenciennes Métropole se donne **des objectifs plus ambitieux en passant de la sensibilisation à l'incitation**, et en mettant l'accent sur huit projets prioritaires : commande publique, cohésion sociale, clauses d'insertion, communication, développement économique, lutte contre les violences dès le plus jeune âge, aménagement inclusif des espaces publics et économie sociale et solidaire. En parallèle, de nouvelles thématiques font leur entrée dans ce plan (santé, climat, éducation), si bien qu'une **quinzaine de politiques publiques seront désormais intégrées à ce plan d'actions transversal**.

**Ce deuxième plan d'actions traduit la volonté de Valenciennes Métropole d'agir de façon concrète et d'impliquer le plus grand nombre dans cette dynamique vertueuse.**

Après la mise en place d'un bonus égalité en 2023 (ciblé quartiers prioritaires de la ville), puis le lancement d'un appel à projets égalité en 2024 et en 2025 sur les 35 communes de l'agglomération, un 3<sup>ème</sup> appel à projets est lancé pour l'année 2026.

**L'objectif de ce 2<sup>ème</sup> appel à projets est de promouvoir l'égalité dans des projets relevant des thématiques suivantes : l'insertion socioprofessionnelle, la santé, la prévention des violences faites aux femmes, la parentalité, le sport.**

### Les dépenses éligibles

Cet appel à projets est une aide à la mise en œuvre d'une action. Les dépenses éligibles concernent toutes les dépenses de fonctionnement liées à la mise en œuvre de l'action, qu'elles soient matérielles ou immatérielles (acquisition d'équipements et de petit matériel, frais liés à la communication, frais de personnel en lien avec le projet, etc.). L'investissement doit se limiter à 10 % du montant total du projet.

### Montant et versement de l'aide

L'enveloppe annuelle globale de cet appel à projets s'élève à 30.000 €. Elle portera sur des projets structurants et en priorité sur des projets pluriannuels de 2 à 3 ans.

L'aide accordée par l'agglomération sera une subvention de fonctionnement. Elle devra être combinée à d'autres sources de financement (fonds propres, autres subventions, etc.), et ne pas dépasser 80 % du coût global du projet.

Le versement de la subvention s'effectuera en deux fois (chaque année dans le cas d'une subvention pluriannuelle) :

- 70 % à la signature de la convention
- 30 % sur présentation d'un bilan d'activités

### Les critères d'éligibilité et de sélection

#### Les critères d'éligibilité

- Toutes les structures associatives, organismes ou personnes morales à but non lucratif, établissements publics de santé, établissements scolaires (primaires ou secondaires), agissant sur le territoire de Valenciennes Métropole.  
**NB = les communes ne sont pas éligibles à cet appel à projets**
- Adéquation du projet avec les objectifs thématiques de l'appel à projets précitées

#### Les critères de sélection

- Mise en œuvre de projets structurants :
  - o Priorité sera donnée au financement de projets en pluriannuel (CPO) sur 2 ou 3 ans
  - o Répondre à un problème identifié sur le territoire
  - o Produire un changement durable sur les bénéficiaires
  - o Toucher un nombre significatif de bénéficiaires / reproductibilité / communes ciblées
  - o Mobiliser plusieurs partenaires

- Mise en œuvre d'actions spécifiques sur l'égalité = le projet a pour objectif principal la réduction des inégalités de genre ou la promotion de l'égalité femmes/hommes.
- Connaissance avérée du territoire et de ses spécificités (diagnostic des besoins, participation aux instances de la CAVM sur la politique égalité et/ou les autres politiques thématiques...)
- Formation des porteurs et porteuses sur l'égalité (exemples : participation aux formations dispensées par Valenciennes Métropole, participation à la communauté d'échanges et de pratiques animée par Maillage...)
- Engagement de la structure sur l'égalité (exemples : plan d'actions égalité, cellule de traitement des violences sexistes et sexuelles au travail, obtention d'un label égalité...)
- Dimension innovante du projet par rapport aux actions déjà existantes sur le territoire (exemples : déconstruction des stéréotypes visant les publics masculins, intégration de différents critères de discriminations (intersectionnalité), réponse à des enjeux d'actualité tels que la lutte contre le masculinisme...)
- Objectifs assortis d'indicateurs innovants (intégrer des indicateurs d'impact quantitatifs ainsi qu'une évaluation d'impact qualitative avec du verbatim par exemple).

### Les priorités thématiques

- **l'insertion socioprofessionnelle** : déconstruction des stéréotypes visant les publics masculins ou féminins, accompagnement renforcé du public féminin sur la levée de freins spécifiques... Les projets veilleront à l'impact en termes d'insertion durable des personnes accompagnées
- **la santé** : priorité aux thématiques du Contrat Local de Santé de la CAVM (accès aux droits et aux soins, santé mentale des jeunes, santé de la femme et 1000 premiers jours, dépistage organisé des cancers)
- **la prévention des violences faites aux femmes** : actions de sensibilisation à l'égalité, à la lutte contre les stéréotypes de genre, sous réserve de projets structurants, lutte contre le masculinisme, prévention des violences à l'heure des réseaux sociaux...
- **la parentalité** : la place des pères dans l'éducation, la meilleure répartition des tâches parentales, le rôle des parents dans la prévention des stéréotypes de genre...
- **le sport** : la levée des freins à la pratique sportive des femmes et des jeunes filles, le sport comme levier d'émancipation et de confiance en soi...

### Le comité de sélection

Le comité de sélection est composé de la Vice-Présidente déléguée à l'égalité femmes-hommes de Valenciennes Métropole, des chargées de mission thématiques et de la chargée de mission égalité.

### Les modalités d'attribution

- Valenciennes Métropole réceptionne les dossiers de réponse et élimine les dossiers non éligibles (soit par défaut de pièces, soit par non-respect des critères d'éligibilité).

- Une fois la candidature validée, **le porteur ou la porteuse de projet est convié à un comité de sélection afin de présenter son projet devant le jury.**
- Le comité de sélection se réunit et donne un avis favorable ou non au financement du projet en fonction des critères de sélection susmentionnés
- Valenciennes Métropole informera les structures non retenues à l'issue du comité de sélection
- Les avis favorables de financement des projets retenus par le comité de sélection sont soumis à la décision du Bureau communautaire de Valenciennes Métropole.
- En cas d'accord du Bureau communautaire, une convention est signée avec le porteur / la porteuse de projet.

### Le calendrier

L'appel à projets égalité pour l'année 2026 est lancé la semaine du 22 au 29 mai. Il est consultable sur le site internet de Valenciennes Métropole, sur ses réseaux sociaux et partagé par mail.

La date limite de réponse à l'appel à projets est **fixée au 28 juin 2026 pour un comité de sélection qui aura lieu de manière prévisionnelle la semaine du 6 au 10 juillet 2026**, auquel les porteurs et porteuses de projet présélectionnés seront conviées pour répondre aux questions du jury.

Si le projet est validé par le comité de sélection, il sera présenté au prochain bureau communautaire (octobre 2026).

Le projet pourra commencer dès validation par le Bureau communautaire.

### Les engagements de la structure

Elle s'engage à :

- Communiquer à Valenciennes Métropole toutes les informations relatives à sa situation financière et notamment en cas de mise en redressement / liquidation judiciaire ou toute restructuration dont elle pourrait faire l'objet ;
- Transmettre toutes les pièces justificatives supplémentaires demandées par Valenciennes Métropole et à se soumettre à tout contrôle se rapportant à l'opération subventionnée ;
- Mentionner le partenariat et la contribution financière de Valenciennes Métropole par tout moyen approprié.
- Former la personne en charge du portage de projet avant le démarrage de l'action

### Reversement de l'aide

En cas de non-respect des obligations liées à la bonne gestion des fonds alloués :

- si le projet n'a pas été réalisé dans sa totalité ;
- si le projet n'a pas été réalisé dans l'année suivant le versement de la subvention ;
- si les sommes ont été utilisées dans un objectif autre que celui présenté dans le cadre du dossier de candidature.

Valenciennes Métropole demandera le remboursement partiel ou total de la subvention, déduction faite des sommes engagées sur justificatif.

**A - Identification de la structure**

Nom : .....

Statut : .....

Adresse de son siège social : .....

.....

Code postal : ..... Commune : .....

Téléphone : .....

Courriel : .....@.....

Adresse site internet (le cas échéant) : .....

.....

Numéro SIRET (le cas échéant) : .....

Numéro de récépissé en Préfecture (pour les associations): .....

Date de publication au Journal Officiel ou date d'immatriculation : ..... / ..... / .....

**Effectifs de l'équipe salariée de la structure**

	Femmes	Hommes	Non binaire	Total
Cadres				
Non cadres				
<b>Total</b>				

**Avez-vous un conseil d'administration ?**

- Oui
- Non

Si oui, quelle est la part de femmes dans le CA : ... %

**Genre des personnes occupant les postes suivants (cocher la case) :**

	Femme	Homme	Non binaire
Présidente/Président			
Secrétaire			
Trésorière/Trésorier			

**Part des femmes parmi les bénévoles (le cas échéant) : ...%**

**Actions mises en œuvre pour favoriser l'égalité femmes-hommes dans la structure :**

**Détailler ci-dessous vos actions**

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

**Formations sur l'égalité**

Des formations sont-elles dispensées en interne ?

oui       non

Si oui, précisez le format, l'organisme de formation, l'intitulé de la formation, le périmètre des équipes formées :

.....

Quelle formation a été suivie ou va être suivie par la personne en charge de mettre en œuvre le projet :

.....

**Engagements spécifiques de la structure**

Négociation d'accords

Si oui, détailler

.....

Signature de plan d'actions

Si oui, détailler

.....

Cellule de traitement des violences sexistes et sexuelles au travail

Si oui, détailler

.....

Détention d'un label égalité

Si oui, détailler

.....

Partenariats avec des structures spécialisées

Si oui, détailler

.....

Evènements / communication

Si oui, détailler

.....

Autres

Si oui, détailler

.....

**Présentation de l'activité de la structure**

.....  
.....  
.....  
.....

**B – Responsable Légal de la structure**

Nom : .....

Prénom : .....

Fonction .....

Adresse: .....

.....  
Code postal : ..... Commune : .....

Téléphone : .....

Courriel : .....@.....

**C – Personne en charge du projet**

Nom : .....

Prénom : .....

Fonction .....

Adresse: .....

.....

Code postal : ..... Commune : .....

Téléphone : .....

Courriel : .....@.....

**D – Budget de la structure**

Budget prévisionnel de la structure			
CHARGES	MONTANT EN EUROS	PRODUITS	MONTANT EN EURO
<b>60 - Achat</b>		<b>70 - Rémunération des Services</b>	
Achats d'études et de prestations de services		Participation des usagers	
Achats non stockés de matières et de fournitures		Vente de marchandises	
Fournitures non stockables ( eau, énergie)		Produits des activités annexes	
Fourniture d'entretien et de petit équipement			
Fournitures Administrative			
Autres fournitures			
<b>61 - Services extérieurs</b>		<b>74- Subventions d'exploitation</b>	
Sous traitance générale		Commune(s):	
Locations Matériels		- Etat	
Locations Studio Enregistrement			
Entretien et réparation		ACSE	
Assurance		CAVM	
Documentation		Région(s):	
Divers		- Subvention de fonctionnement	
<b>62 - Autres services extérieurs</b>		- Subvention diverses	
Rémunérations intermédiaires			
Rémunérations Artistiques		Département(s):	
Honoraires Comptables		- Subventions animation globale	
Publicité, publication		- Subventions diverses	
Déplacements, missions			
Receptions		CAPH	
Frais postaux et de télécommunications			
Services bancaires, autres			
<b>63 - Impôts et taxes</b>			
Impôts et taxes sur rémunération,		Organismes sociaux:	
Autres impôts et taxes			
<b>64- Charges de personnel</b>			
Rémunération des personnels,		CNASEA (emplois aidés)	
Charges sociales,		Autres recettes ( sponsors )	
Autres charges de personnel		Entreprises et fondations	
<b>65- Autres charges de gestion courante</b>		<b>75 - Autres produits de gestion courante</b>	
Redevances (SACEM...)		Dont cotisations	
<b>66- Charges financières</b>		<b>76 - Produits financiers</b>	
<b>67- Charges exceptionnelles</b>		<b>77 - Produits exceptionnels</b>	
		<b>78 – Reprises sur amortissements et provisions</b>	
<b>68- Dotation aux amortissements (provisions pour renouvellement)</b>		<b>79 - Transfert de charges</b>	
<b>TOTAL DES CHARGES PREVISIONNELLES</b>		<b>TOTAL DES PRODUITS PREVISIONNELS</b>	
<b>86- Emplois des contributions volontaires en nature</b>		<b>87 - Contributions volontaires en nature</b>	
Secours en nature		Bénévolat	
Mise à disposition gratuite de biens et prestations		Prestations en nature	
		Dons en nature	
<b>TOTAL DES CHARGES</b>		<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	

**A – Le contexte du projet**

**Intitulé du projet et date de démarrage**

.....  
.....

**Thématique du projet (cocher la mention) :**

- Sport
- Parentalité
- Santé
- Prévention des violences
- Insertion socio-professionnelle

**Résumé du projet**

.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....

**A quel(s) besoin(s) le projet répond-t-il ?**

.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....

**Qui a identifié le besoin ?**

.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....

**Contenu du projet**

.....  
.....  
.....  
.....



**Remarques complémentaires**

.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....

**B – Communication du projet**

**Comment comptez-vous communiquer sur le projet ?**

.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....

**Quels moyens utiliserez-vous pour communiquer de manière inclusive ?**

.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....

### C – Moyens alloués au projet

Type de matériel	Coût unitaire (a)	Quantité (b)	Coût total (a * b)
Coût total prévisionnel de l'achat de matériel <b>(TTC)</b> (1)			
Coût total prévisionnel de l'achat de matériel <b>(HT)</b> (2) : matériel pour lequel le maître d'ouvrage récupère la TVA			
<b>Total (1+2)</b> (n'inscrivez pas les centimes)			

	Nom, Prénom	Fonction et statut professionnel ou type de contrat	Qualification, diplôme	Coût horaire	Nombre d'heure	Coût total
<b>Personnel de la structure, dédié à la réalisation de l'action</b>						
<b>Coût total prévisionnel du personnel de la structure dédié à l'action</b>					€	
<b>Personnel extérieur affecté à la réalisation de</b>						

l'action (prestataire extérieur)						
----------------------------------	--	--	--	--	--	--

**Remarques complémentaires**

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

**D – L'évaluation**

**Comment envisagez-vous d'évaluer le projet et d'innover dans l'évaluation ? (critères, indicateurs quantitatifs et qualitatifs, animation de la démarche d'évaluation).**

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

## Budget prévisionnel du projet

### **Montant sollicité pour le projet**

..... €

### **Budget prévisionnel du projet**

1. Importer son propre tableau ou utiliser le tableau ci-dessous
2. Inclure les charges et produits liés au projet faisant l'objet de la demande.
3. Ne pas indiquer les centimes d'euros.
4. L'attention du demandeur est appelée sur le fait que les indications sur les financements demandés auprès d'autres financeurs publics valent déclaration sur l'honneur et tiennent lieu de justificatifs. Aucun document complémentaire ne sera demandé si cette partie est complétée en indiquant les autres services et collectivités sollicités.
5. Catégories d'établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre : communauté de communes ; communauté d'agglomération ; communauté urbaine.
6. Le plan comptable des associations, issu du règlement CRC n° 99-01, prévoit *a minima* une information (quantitative ou, à défaut, qualitative) dans l'annexe et une possibilité d'inscription en comptabilité mais en engagements « hors bilan » et « au pied » du compte de résultat.

**Merci d'inclure dans vos prévisionnels l'ensemble des aides sollicitées (le cas échéant)**

CHARGES	Montant	PRODUITS	Montant
<b>CHARGES DIRECTES</b>		<b>RESSOURCES DIRECTES</b>	
<b>60 – Achats</b>		<b>70 - Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services</b>	
Achats matières et fournitures		<b>73 - Dotations et produits de tarification</b>	
Autres fournitures		<b>74 - Subventions d'exploitation<sup>6</sup></b>	
instrumentale		<b>Etat</b>	
<b>61 - Services extérieurs</b>			
Locations			
Entretien et réparation			
Assurance		<b>Conseil Régional :</b>	
Documentation			
<b>62 - Autres services extérieurs</b>		<b>Conseil Départemental</b>	
Rémunérations intermédiaires et honoraires			
Publicité, publication			
Déplacements, missions		<b>C.A. Valenciennes Métropole</b>	
Services bancaires, autres			
<b>63 - Impôts et taxes</b>		<b>Commune(s)</b>	
Impôts et taxes sur rémunération			
Autres impôts et taxes			
		<b>CAF</b>	
<b>64 - Charges de personnel</b>			
Rémunération des personnels		<b>Fonds européens (FSE, FEDER, etc.)</b>	
Charges sociales		Aides privées (fondation)	
Autres charges de personnel		Autres établissements publics (PIC)	
<b>65 - Autres charges de gestion courante</b>		<b>75 - Autres produits de gestion courante</b>	
Sacem		756. Cotisations	
		758. Dons manuels - Mécénat	
<b>66 - Charges financières</b>		<b>76 - Produits financiers</b>	
<b>67 - Charges exceptionnelles</b>		<b>77 - Produits exceptionnels</b>	
<b>68 - Dotations aux amortissements, provisions et engagements à réaliser sur ressources affectées</b>		<b>78 - Reprises sur amortissements et provisions</b>	
<b>69 - Impôt sur les bénéfices (IS); Participation des salariés</b>		<b>79 - Transfert de charges</b>	
<b>CHARGES INDIRECTES REPARTIES AFFECTEES AU PROJET</b>		<b>RESSOURCES PROPRES AFFECTEES AU PROJET</b>	
<b>Charges fixes de fonctionnement</b>			
<b>Frais financiers</b>			
<b>Autres</b>			
<b>TOTAL DES CHARGES</b>		<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	
<b>Excédent prévisionnel (bénéfice)</b>		<b>Insuffisance prévisionnelle (déficit)</b>	

**CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE<sup>7</sup>**

<b>86 - Emplois des contributions volontaires en nature</b>		<b>87 - Contributions volontaires en nature</b>	
860 - Secours en nature		870 - Bénévolat	
861 - Mise à disposition gratuite de biens et services		871 - Prestations en nature	
862 - Prestations			
864 - Personnel bénévole		875 - Dons en nature	
<b>TOTAL</b>		<b>TOTAL</b>	

## ATTESTATION SUR L'HONNEUR

**Cette fiche doit obligatoirement être remplie.**

**Si le/la signataire n'est pas le représentant légal/la représentante légale de la structure, joindre le pouvoir lui permettant d'engager celle-ci.**

Je soussigné(e), ..... (NOM et prénom) représentant(e) légal(e) de la structure,

- Certifie que la structure est en règle au regard de l'ensemble des déclarations fiscales et sociales ainsi que des cotisations et paiements y afférant ;
- Certifie exacts les renseignements administratifs et financiers fournis ;
- Certifie avoir pris connaissance des modalités d'instruction et de contrôle de Valenciennes Métropole ainsi que la réglementation en vigueur ;
- S'engage à :
  - À réaliser l'opération pour laquelle l'aide est demandée, dans les conditions et délais prévus à la présente demande,
  - À communiquer aux services de Valenciennes Métropole, tous les renseignements utiles avant et pendant la mise en œuvre du projet
  - À communiquer les bilans et comptes d'exploitation de la structure,
  - À reverser à Valenciennes Métropole les sommes non attribuées conformément à leur affectation,
- Précise que cette subvention, si elle est accordée, devra être versée au compte bancaire ou postal de la structure :

Nom du/de la titulaire du compte : .....

Banque ou centre : .....

Domiciliation : .....

Code banque / Établissement	Code guichet	Numéro de compte	Clé RIB/RIP

Fait le ..... À .....

Signature et Cachet de la structure

### **Attention**

Toute fausse déclaration est passible de peines d'emprisonnement et d'amendes prévues par les articles 441-6 et 441-7 du Code pénal.

## CHARTRE D'ENGAGEMENT

En répondant à cet appel à projets égalité de Valenciennes Métropole, ma structure s'engage à suivre les formations proposées par la Communauté d'agglomération sur ce sujet et à répondre à ses sollicitations de communication afin de promouvoir l'appel à projets.

Par ailleurs, bien que l'appel à projets ne concerne pas le fonctionnement de la structure candidate, Valenciennes Métropole attend néanmoins de ladite structure qu'elle intègre les enjeux d'égalité femmes-hommes en interne, avec une recherche d'exemplarité et d'amélioration continue sur ces sujets.

Fait le ..... À .....

Signature et Cachet de la structure

**Attention, seuls les dossiers complets seront traités.**

Liste des pièces complémentaires à joindre obligatoirement au dossier
▪ Le dossier complété entièrement
▪ Une lettre de demande de subvention faisant apparaître le montant de la subvention et le montant du budget prévisionnel du projet.
▪ Statuts de la structure
▪ Un RIB ou un RIP de la structure, portant une adresse correspondant à celle du n° SIRET (le cas échéant)
▪ Liste des membres de l'organe de gouvernance (en précisant la présence d'élus/élues de Valenciennes Métropole le cas échéant)
▪ Rapport d'activités de la structure pour l'année N-1
▪ Documents comptables de la structure pour l'année N-1

Tout document complémentaire mettant en valeur le projet pourra être annexé au dossier de candidature.